

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3409

présenté par

M. Forissier, M. Hetzel, M. Brun, M. Bazin, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Boëlle,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bouchet Bellecourt, M. Bourgeaux, M. Sermier,
M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bonnivard, M. Thiériot, M. Abad, M. Vatin, Mme Porte,
M. Benassaya, Mme Louwagie, Mme Le Grip, M. Bony, Mme Levy et Mme Beauvais

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.